

BOURSE AUX JOUETS ET JEUX

Samedi 21 Mars 2009 9h30 à 12h30 A la ludothèque (Place Méjane)

Dépôt des articles : Mercredi 18 mars de 14h à 18h30

Vendredi 20 mars de 12h00 à 18h00

Vente des articles: Samedi 21 mars de 9h30 à 12h30

Reprise des invendus : Samedi 21 mars de 14h30 à 15h

La ludothèque dégage toute responsabilité en cas de perte ou vol d'un article. La Ludothèque prend 20% sur le prix de vente de chaque article.

FONCTIONNEMENT:

- PREPARATION DE VOTRE LISTE :

<u>Sur papier</u> en utilisant le modèle joint , documents disponibles sur place, à la ludothèque ou en le demandant par mail (ludotheque06@free.fr)

<u>La liste doit être établie en double exemplaire, c'est indispensable</u>. Une pour vous une pour la ludothèque.

- ETIQUETAGE DES ARTICLES en respectant le modèle d'étiquette fourni.

 Assurez-vous que les étiquettes sont bien attachées (exemple : scotchée sur l'article).
- DEPOT DES ARTICLES le mercredi 18 mars entre 14h et 18h30 ou vendredi 20 mars entre 12h00 et 18h00

AUCUN DEPOT NE SERA ACCEPTE SANS LISTE PRE-ETABLIE.

AUCUNE RESERVATION D'ARTICLE NE SERA POSSIBLE.

- VENTE le samedi à partir de 9h30
- REPRISE du montant de vos ventes et des articles invendus LE SAMEDI 21 MARS de 14H30 et 15h.

Pour la qualité de la bourse aux jouets et par respect pour les acheteurs, nous vous demandons de déposer des jouets et jeux EN BON ETAT (articles en mauvais état refusés).

Vous aimeriez donner un coup de main à l'organisation. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. N'hésitez pas à nous contacter :

Tel: 04.92.38.96.48, E-mail: ludotheque06@free.fr, Site: www.ile-aux-tresors.fr

Coord	<u>lonnées</u>	<u>du \</u>	<u>/end</u>	eur:

Nom:	
Téléphone:	
Adresse:	

LISTE DES ARTICLES MIS EN DEPOT VENTE (à fournir en double)

N°	Désignation de l'article (dont signe distinctif, par exemple marque de l'article)	Couleur	Age	Prix demandé (dont 20% pour la Ludothèque)
	le soussigné m'engage à venir chercher les ir	vendus le samedi 21	mars entre la	4h30 et 15h

[□] Je soussigné m'engage à venir chercher les invendus le samedi 21 mars entre 14h30 et 15h et note que tout objet non récupéré à ces horaires sera donné.

[☐] Je souhaite que les invendus soient donnés à la ludothèque, crèches, écoles ou œuvres de charité.

Signature